

Incroyable, la polygamie islamique a encore ses fervents adeptes

écrit par Juvénal de Lyon | 10 décembre 2023



Soumaya Naâmane Guessous.



Soumaya Naâmane Guessous.

L'argument est le Coran!

À ma connaissance, il y a 5 piliers de l'islam. La polygamie n'en fait pas partie!

Lors de la révélation de l'islam, les hommes avaient plusieurs épouses et concubines. Le Coran a limité le nombre d'épouses à quatre. Mais avec des conditions strictes.

«Si vous craignez d'être injustes (...) n'épousez qu'une seule (...). Cette conduite vous aidera plus facilement à être juste.» (IV: 3)

Suit un autre verset, sans équivoque: *«Vous ne pouvez jamais traiter également toutes vos épouses, quand même vous le désirerez ardemment.» (IV: 128)*

Dieu dit qu'il est impossible d'être équitable!

Les hadiths renouvellent cette mise en garde. Le Prophète a refusé que Ali, son gendre, se remarie. *«Je n'y consentirai pas, à moins que Ali ne répudie ma fille.» «Fatima n'est qu'un morceau de moi. Ce qui lui porte atteinte me porte*

atteinte.» (Bokhari, 3110 et Mouslim, 2449).

Comment être équitable envers deux épouses? La seconde est toujours jeune, pétillante sexuellement. La première est usée par les responsabilités.

Selon les oulémas, en l'an 625, la communauté avait perdu beaucoup d'hommes dans la bataille d'Ouhoud. Le nombre de femmes restées sans pourvoyeurs était important. La polygamie leur a permis de survivre et d'éviter la prostitution.

La polygamie, fantasme masculin liés à la sensualité de jeunes corps féminins. La croyance en la gérécomie a duré des siècles: pour qu'un homme retrouve sa virilité, il doit enlacer longuement un corps jeune. Que d'hommes, à travers l'histoire, dormaient avec de jeunes garçons à peine pubères dans leurs bras pour retrouver la vigueur de l'adolescence!

Les hommes se remarient après *amortissement* de l'épouse: la dureté de la vie, les grossesses, le manque de soin de santé épuisaient rapidement les épouses.

Les hommes avaient besoin de main-d'œuvre pour les champs. Plusieurs épouses géraient mieux le foyer et donnaient beaucoup d'enfants.

La stérilité du couple conduisait à la polygamie, même si le problème venait du mari. Il en est de même pour l'épouse qui n'enfantait que des filles.

La polygamie peut être une punition pour l'épouse révoltée.

Les femmes faisaient beaucoup d'enfants pour «*alourdir les ailes du mari*», l'appauvrir. La polygamie continue d'être liée à la richesse, surtout chez des ruraux devenus subitement riches grâce à des terrains agricoles détenus en zone urbaine.

Un homme peut tromper sa femme, et lorsque sa partenaire

tombe enceinte, il l'épouse: il se dit victime, ensorcelé par une femme.

Les épouses pouvaient choisir leurs co-épouses. Les maris leur disaient dit: *«Choisis-la soumise, elle t'obéira.»*

Certains hommes, mariés à des cousines du bled, ont évolué et pas les épouses. Ahmed, 72 ans: *«Ma femme est arriérée. J'ai épousé une jeune moderne qui ne me « hachème » pas (ne me fait pas honte)!»*

Les femmes sans revenus ne divorcent pas. Parfois elles restent pour garder le même standing et protéger leurs enfants.

Une professeur universitaire a exigé que son mari fasse habiter la co-épouse avec elle: *«C'est ma vengeance! Elle s'imaginait vivre librement dans l'aisance.»*

La mentalité a changé. Les hommes se vantaient d'être polygames. Aujourd'hui, beaucoup s'en cachent. On se moque d'eux.

Au Maroc, il n'y a que des foyers bigames (2 épouses): moins de 1% des foyers. Mais la polygamie reste une arme masculine, une menace pour les femmes.

Le Code de la famille l'a codifiée. L'époux dépose une demande au tribunal et doit justifier sa décision et des ressources suffisantes pour entretenir deux foyers. Le juge convoque la première épouse, juste pour l'informer. Il ne s'agit pas d'autorisation. Juste pour qu'elle dise si elle veut divorcer ou non. Très souvent, la raison évoquée par les époux : absence ou manque de satiété sexuelle!

La future épouse est convoquée pour être informée que son prince charmant est déjà marié.

L'autorisation de remariage ne comporte pas le nom de la nouvelle épouse. Des hommes se sont mariés plusieurs fois

avec ce document. D'autres se marient avec un certificat de célibat acquis dans une administration autre que celle de leur quartier, celle des parents par exemple.

Lors de l'établissement de l'acte de mariage, la femme peut y faire stipuler l'interdiction de remariage de son époux.

Les arguments des adeptes de la polygamie?

Une avocate: *«Ma sœur, c'est pour éviter « alfassade » (la fornication): Dieu a doté l'homme d'une puissance sexuelle. Une femme ne lui suffit pas.»* Le mariage n'est que sexualité. Et l'affection et la dignité de la femme?

Moi: *«Ma sœur, Le Coran ne fait pas de distinction entre la sexualité de l'homme et celle de la femme.»* Elle: *«Tu encourages la prostitution.»* Moi: *«Si l'homme est insatisfait, il doit comprendre pourquoi son épouse ne le satisfait pas. Sinon, sa foi doit l'aider à modérer ses pulsions sexuelles!»*

Elle: *«Si sa femme est stérile?»* Moi: *«Quand le mari est stérile, l'épouse se sacrifie pour lui.»* Elle: *«Tu es contre la parole divine!»* Moi: *«Il y a tellement d'orphelins. Il peut en adopter.»* Elle: *«Il y a trois fois plus de femmes que d'hommes.»* Moi: *«FAUX!»* Elle: *«Il y a trop de femmes célibataires.»* Moi: *«Un bon musulman déjà marié peut aider financièrement un homme pauvre à se marier.»* Elle: *«Tu encourages alfassade.»*

Moi: *«La polygamie crée de grands problèmes entre les épouses, les enfants, de la haine...»* Elle: *«Pas si c'est de bonnes musulmanes!»*

Discussion inutile!

La polyandrie, polygamie des femmes, a existé et existe encore dans quelques sociétés. J'aimerais que les hommes imaginent un instant qu'ils partagent leurs épouses avec des

co-époux. Ce qu'ils ressentiraient, c'est exactement ce que ressentent les femmes contraintes à la polygamie! C'est ce qu'a ressenti Fatima, la fille de notre Prophète.

Soumaya Naamane Guessous (Maroc)

https://fr.le360.ma/societe/incroyable-la-polygamie-a-encore-ses-fervents-adeptes_TMAA44KW7NGOBGNWLB3NRRP4KQ/